

# Rapport du Comité d'inspection professionnelle

## PRÉSIDENTE

**Monelle Ouellette-Gauthier**, inf., B. Sc. inf., D.E.S.S.  
(soins infirmiers)

Conseillère clinicienne en soins infirmiers  
CSSS du Sud de Lanaudière  
(en fonction jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2014)

**Johanne Roy**, inf., M. Sc. inf.

Conseillère en soins spécialisés – volet étendu de la pratique  
(intérim)  
CHU de Québec  
(en fonction depuis le 4 novembre 2014)

## PRÉSIDENTE SUBSTITUT

**Janique Beauchamp**, inf., M. Sc. (éducation), Ph. D. (c.)

Conseillère clinicienne en soins infirmiers  
Institut universitaire en santé mentale de Montréal  
(en fonction depuis le 4 novembre 2014)

## MEMBRES

**Luc-Étienne Boudrias**, inf., M. Sc.

Conseiller clinicien en soins infirmiers – volet soins intensifs  
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal  
(en fonction du 4 novembre au 12 décembre 2014)

**Manon Fouquet**, inf., C. bioéth. (2<sup>e</sup> cycle), M. Sc. inf. (c.)

Conseillère clinique  
CSSS de Jonquière  
(en fonction depuis le 4 novembre 2014)

**Sylvie Rey**, inf., M. Sc. inf.

Conseillère en soins infirmiers  
CSSS de Portneuf

**Saunia Wauthier**, inf., B. Sc.

Infirmière clinicienne  
CSSS Pierre-Boucher  
(en fonction jusqu'au 3 novembre 2014)

## RÉUNIONS ET ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2014-2015, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu dix réunions.

### Surveillance générale de l'exercice de la profession

Déoulant du programme annuel d'inspection professionnelle de l'exercice infirmier 2014-2015, l'inspection générale des infirmières a comporté un volet sur l'exercice collectif et un sur l'exercice individuel, et elle s'est tenue dans diverses catégories d'établissements.

### Inspection professionnelle de l'exercice collectif

Le processus d'inspection de l'exercice collectif a été entrepris auprès de 239 membres répartis dans 20 établissements. Au total, le CIP a transmis 229 questionnaires d'inspection professionnelle s'adressant à des infirmières ou s'adressant aux directrices des soins infirmiers (DSI) et aux présidentes du Comité exécutif des conseils des infirmières et infirmiers (CECII).

En cours d'année, le CIP a reçu 218 de ces questionnaires. Il prévoit recevoir d'autres questionnaires au cours du prochain exercice.

En 2014-2015, le CIP a étudié 19 rapports de vérification de l'exercice : 15 faisaient suite à une inspection générale collective, 3 à un événement médiatisé et un à un signalement.

Après l'étude de ces 19 rapports, le CIP a formulé des recommandations, avec suivi des actions entreprises et des résultats, aux DSI ainsi qu'aux infirmières de 12 établissements et transmis des commentaires aux directions de 7 établissements. De plus, le Comité a décidé de procéder à une inspection de l'exercice individuel auprès d'une infirmière et d'inclure un centre dans le programme de surveillance générale de l'exercice infirmier de l'année en cours. Il a fermé 5 dossiers.

Par ailleurs, après avoir analysé les résultats de 42 plans d'amélioration établis par les DSI et les infirmières des établissements, le Comité a décidé que 36 d'entre eux ne requéraient pas d'autre suivi. Il a demandé un autre suivi des plans d'amélioration dans le cas de 5 établissements et décidé d'inclure un centre dans le programme de surveillance générale de l'exercice infirmier de 2015-2016.

### Inspection professionnelle de l'exercice individuel

La décision de procéder à une inspection de l'exercice individuel a touché trois membres. En 2014-2015, le CIP a fait parvenir un questionnaire individuel d'inspection professionnelle à cinq infirmières qui l'ont rempli et retourné avant la fin de l'exercice.

Le CIP a étudié trois rapports d'inspection de l'exercice individuel et un compte rendu des activités réalisées par une infirmière à la suite de son inspection. Il a jugé un dossier satisfaisant et a fait des recommandations avec suivi à l'intention de trois infirmières, auxquelles il a demandé un compte rendu des réalisations accomplies. De plus, il a transmis des commentaires au propriétaire d'un établissement.

Finalement, dans le cas d'une infirmière, la décision de procéder à une inspection de l'exercice individuel a été annulée, considérant les faits nouveaux apportés dans son dossier.

### Inspection particulière sur la compétence professionnelle d'un membre

Durant l'exercice 2014-2015, le CIP a étudié des informations mettant en cause la compétence professionnelle de 37 membres. Après l'examen de ces informations, le CIP a transmis 3 de ces dossiers au Bureau du syndic, conformément à l'alinéa 6 de l'article 112 du *Code des professions*, et il a aussi décidé de procéder à une inspection particulière sur la compétence professionnelle de ceux-ci de même que sur 27 autres membres. De plus, dans le cas d'une infirmière, il a décidé de procéder à une inspection de l'exercice individuel et de suspendre sa décision, dans un autre cas. Finalement, il a décidé de ne prendre aucune mesure à l'égard de 5 infirmières.

Le CIP a étudié, en 2014-2015, 22 rapports d'inspection particulière et 2 comptes rendus des correctifs apportés. Au terme de l'étude des 22 rapports présentés, il a pris les décisions suivantes: 9 fermetures de dossiers, 2 recommandations avec suivi et 9 recommandations au Comité exécutif d'imposer un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités. Également, il a décidé de poursuivre le processus d'évaluation dans un cas et de suspendre sa décision dans un autre cas. Après analyse des 2 comptes rendus, il a décidé de fermer les dossiers.

Par ailleurs, dans le cas de quatre infirmières, la décision de procéder à une inspection particulière a été annulée. Ces personnes n'exerçaient pas depuis plus de quatre ans et seront donc visées par le *Règlement sur le stage et le cours de perfectionnement pouvant être imposés aux infirmières et aux infirmiers* au moment de leur inscription au Tableau.

Au 31 mars 2015, il y avait 12 inspections particulières en cours, 17 à venir et 28 en suspens.

La présidente du Comité d'inspection professionnelle,



**Johanne Roy**, inf., M. Sc. inf.